



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2021

VILLE DE ROUEN

Sommaire



I.	Un contexte national et législatif impacté par la crise sanitaire	3
1.	Une situation générale en amélioration sur 2019 mais qui se tend en 2020	3
a.	Au niveau national	3
b.	Au niveau local	3
2.	Les dispositions spécifiques aux collectivités locales du projet de loi de finances	4
a.	Le plan de relance de 100 milliards d'euros	4
b.	La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production	4
c.	La stabilité des dotations	5
d.	Les modifications de la fiscalité locale	5
e.	Les compensations liées au Covid-19	6
II.	Une situation financière saine, un atout pour faire face à la crise	6
1.	Les résultats	6
2.	Les soldes intermédiaires de gestion	6
a.	Les épargnes	6
b.	“L'effet de ciseau”	7
3.	L'endettement	8
a.	Encours de dette et annuité (en K€)	8
b.	La structure de la dette	9
c.	Ratio de désendettement	10
4.	La fiscalité	11
a.	Les taux	11
b.	Les produits fiscaux	12
III.	Les hypothèses et prévisions retenues dans le cadre du budget primitif 2021	13
1.	Eléments prospectifS de début de mandat	13
a.	Le cadrage pluriannuel	13
b.	La programmation pluriannuelle des investissements	14
c.	Prospective financière	14
2.	Les éléments d'orientation pour le budget primitif 2021	15
3.	Les hypothèses retenues dans le cadre du budget primitif 2021	16
a.	Une optimisation des recettes pour financer les projets communaux	16
b.	Une maîtrise des dépenses de fonctionnement	17
IV.	Les projets du mandat 2020-2026	18
1.	Rouen ville résiliente : priorité à la transition social-écologique	18
2.	Rouen ville rayonnante : renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	19
3.	Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	21
4.	Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers	24



I. UN CONTEXTE NATIONAL ET LEGISLATIF IMPACTE PAR LA CRISE SANITAIRE

1. UNE SITUATION GENERALE EN AMELIORATION SUR 2019 MAIS QUI SE TEND EN 2020

a. Au niveau national

Compte-tenu du contexte économique très particulier de l'année 2020, la prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2020 s'établit à -221 Md€.

De plus, le ratio de dette publique au sens de Maastricht atteindrait 121 points du PIB sous le double effet du creusement du déficit et de la forte contraction du PIB.

Enfin, la baisse de la croissance est aujourd'hui estimée à -11%, une inflation diminuant de 0.4% en 2020 du fait d'une baisse combinée de l'investissement des ménages (-19,5%) et de celui des entreprises (-24,2%).

b. Au niveau local

En 2019, les collectivités territoriales ont engagé 250 Md€ de dépenses réelles, dont 186 Md€ de dépenses de fonctionnement et 64 Md€ d'investissement. Leur épargne brute a progressé de 8,8% après 5,9% en 2018. Ce nouvel accroissement de l'épargne a principalement contribué au financement d'une nouvelle augmentation des dépenses d'investissement.

L'amélioration de l'épargne des collectivités en 2019 résulte du dynamisme de leurs recettes fiscales, de la légère progression des transferts de l'Etat et d'une bonne maîtrise de leurs dépenses.

Ainsi, en 2019, le produit de la fiscalité a progressé de 4,5Md€ pour atteindre 150,7 Md€ du fait d'une forte revalorisation forfaitaire des bases imposables intervenue en loi de finances (+2,2% après 1,2% en 2018).

Le dispositif d'encadrement de la dépense publique via la contractualisation a été globalement atteint par les collectivités signataires avec une progression des dépenses réelles de fonctionnement de 1,9% pour un plafond de 2,4%.

L'épargne brute des collectivités a ainsi progressé de 5,1 Md€ sur cette période.

La crise sanitaire a interrompu le débat sur la mise en place d'une nouvelle génération de contrats et suspendu l'effet des contrats en cours pour l'exercice 2020.

Grâce à un contexte favorable et à la maîtrise de leurs charges de fonctionnement, la situation financière des collectivités s'est améliorée en 2019 dans la continuité des deux exercices précédents.

Ainsi, tant au niveau des recettes de fonctionnement que des capacités d'investissement, les collectivités ont globalement restauré en 2019 leur capacité suite à la baisse des dotations de l'Etat. De ce fait, d'après la Cour des Comptes, elles devraient pouvoir absorber l'impact de la crise sanitaire intervenue en 2020.



2. LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX COLLECTIVITES LOCALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES

Dans cette période de recrudescence de l'épidémie de la Covid-19 et d'incertitudes économiques, le Gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2021, lundi 28 septembre 2020 en conseil des ministres. Il est centré, pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Le contexte sanitaire incertain et le durcissement des restrictions pourraient assez vite rendre caduques les prévisions économiques du Gouvernement. De fait, après une chute historique de 10% du produit intérieur brut (PIB), l'exécutif prévoit un rebond de la croissance de 8% en 2021. Il table pour 2021 sur un déficit et une dette de respectivement 6,7 % et 116,2 % du PIB, après des records à 10,2 % et 117,5 % escomptés en fin d'année.

a. Le plan de relance de 100 milliards d'euros

Présenté par le Premier ministre, Jean Castex, jeudi 3 septembre 2020, le plan « France Relance » de 100 milliards d'euros sur deux ans sera isolé dans une « mission » dédiée dans le projet de loi de finances pour 2021.

Ce plan poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions. Des préfets de la relance seront institués à cet effet.

Pour permettre cette territorialisation, le gouvernement mise sur la contractualisation avec les associations d'élus locaux.

b. La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production

Le projet de loi de finances pour 2021 instaure une réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale à partir du 1er janvier 2021.

Cette réduction des taxes qui pèsent sur les entreprises indépendamment de leurs résultats est destinée à redresser la compétitivité.

Le Gouvernement Castex veut ainsi supprimer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE) des régions pour 7,25 milliards et réduire de moitié la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (-1,75 milliard) et la TFPB (- 1,54 milliard) payée par les entreprises industrielles.

En parallèle, la Contribution Economique Territoriale (CET), qui réunit la CVAE et la CFE, verra également son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 3 à 2 %.

Pour réaliser cette baisse de 10 milliards d'euros, l'exécutif souhaite remplacer à partir de 2021 la CVAE régionale par une fraction de TVA et veut aménager la réforme des valeurs locatives des établissements industriels.



c. La stabilité des dotations

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros en 2021, pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

Des crédits seront provisionnés pour alimenter un « filet de sécurité » institué dans le budget rectificatif sur les recettes fiscales du bloc communal et des collectivités d'outre-mer. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) progressera de 0,55 milliard d'euros, et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros.

La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros. Ces augmentations seront financées par la diminution des variables d'ajustement internes à la DGF.

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

Ce PLF 2021 sera aussi marqué par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. 80% des foyers ne paient aujourd'hui plus la TH sur leur résidence principale.

Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès 2021, les régions toucheront une nouvelle dotation de 293 millions d'euros pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation. Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation.

Autre disposition attendue, l'automatisation du fonds de compensation de la TVA sera bien inscrite dans ce texte. Malgré les réticences de Bercy qui va devoir financer sa mise en place, elle devrait être effective sous trois ans.

d. Les modifications de la fiscalité locale

Le projet de loi comprend d'autres dispositions fiscales que celles liées à la réforme de la fiscalité locale.

Ainsi, la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) devrait perdre son caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs.

Le PLF prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

Par ailleurs, la CFE pourrait faire l'objet d'une nouvelle exonération facultative, après celle prévue dans le PLFR 3.



e. Les compensations liées au Covid-19

Les compensations liées au Covid-19 pour 2021 ne figurent pas à ce jour dans le texte. Malgré le rebond prévu l'année prochaine sur la plupart des ressources fiscales, la taxe d'aménagement, la CVAE et la CFE devraient s'effondrer, ce qui risque de fragiliser les EPCI et les régions. Les départements pourraient également subir une envolée de leurs dépenses sociales (dont le RSA) avec une fragilisation de leur système de péréquation.

A l'été 2020, le budget rectificatif 3 pour 2020 a mis en place les premières compensations. Il comprend la clause de sauvegarde des dépenses fiscales et domaniales des communes et EPCI, les avances de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les départements et le milliard de DSIL supplémentaire fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

II. UNE SITUATION FINANCIERE Saine, UN ATOUT POUR FAIRE FACE A LA CRISE

1. LES RESULTATS

Les résultats du budget principal de la Ville ont connu les évolutions suivantes sur la période 2014 / 2019 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds de roulement en début d'exercice	4 904 262	3 733 655	4 421 461	6 522 962	8 669 534	7 708 707
Résultat de l'exercice	-1 170 607 *	687 806 **	2 101 500	2 146 572	-960 826	7 721 403
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 733 655	4 421 461	6 522 961	8 669 533	7 708 707	15 430 110

* Le résultat 2014 est impacté à hauteur de 2 507 402€ pour tenir compte des transferts de compétences entre la Ville et la Métropole

** Le résultat 2015 est impacté à hauteur de 244 676€ pour tenir compte des transferts de compétences entre la Ville et la Métropole

Le fonds de roulement en début d'exercice N est composé des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement de tous les exercices précédents. Ils tiennent également compte de la part des résultats affectés au financement de l'investissement.

2. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

a. Les épargnes

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

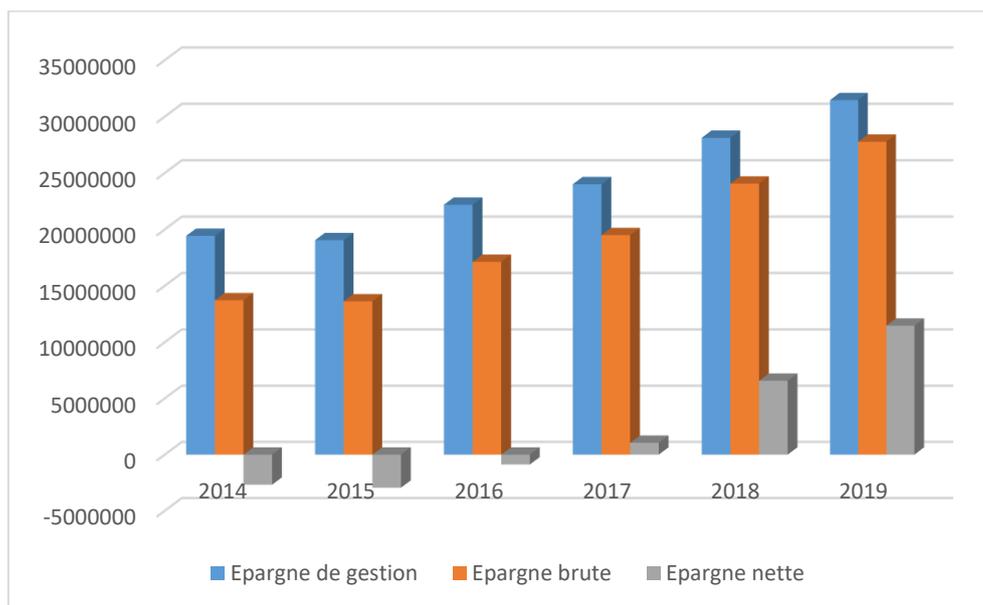
Enfin, **l'épargne nette** est égale à l'épargne brute dont on soustrait le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Sur la période, les épargnes ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	172 652 597	165 923 790	157 830 669	164 484 424	164 300 351	169 994 148
Epargne de gestion	19 430 788	19 050 282	22 187 243	24 008 968	28 123 105	31 465 596
Epargne brute	13 720 272	13 623 958	17 122 299	19 495 725	24 064 311	27 770 822
Taux d'épargne brute (en %)	8 %	8,47 %	11,06 %	12,35 %	14,9 %	16,78 %
Epargne nette	-2 673 969	-2 943 398	-880 694	1 053 348	6 573 043	11 463 207

Le taux d'épargne brute doit de manière prudentielle se situer entre 10 et 15%. Depuis 2016, la Ville de Rouen respecte ce critère.



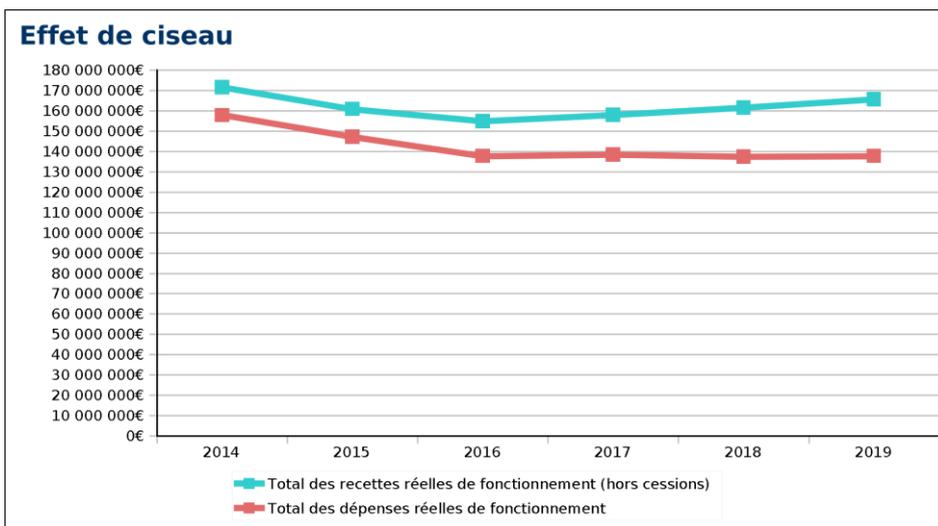
L'épargne nette est redevenue positive en 2017 consécutivement aux efforts de gestion réalisés par la Ville. De ce fait, les dépenses de fonctionnement de la Ville ont été rationalisées et les recettes optimisées, ce qui a permis de mettre fin à « l'effet de ciseau » illustrant une diminution des recettes accompagnée d'une augmentation des charges.

b. "L'effet de ciseau"

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	171 471 234	160 803 470	154 823 641	157 799 228	161 483 201	165 480 638
Dépenses de fonctionnement	157 750 962	147 179 512	137 701 343	138 303 503	137 418 890	137 709 816



Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.

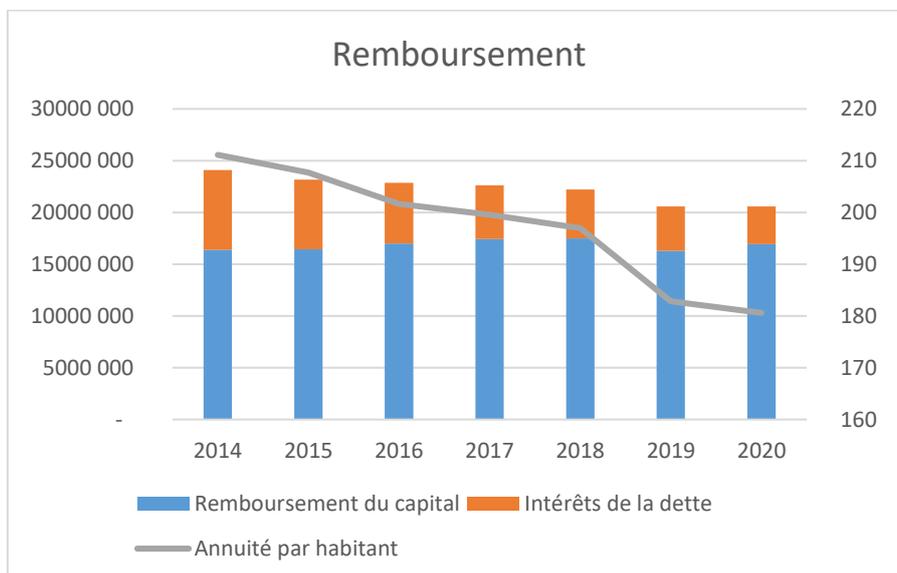


Ce graphique met en évidence l'inversion de tendance à compter de 2016, les recettes augmentant et les dépenses se stabilisant. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement pour financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

3. L'ENDETTEMENT

a. Encours de dette et annuité (en K€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital Restant Dû (au 01/01)	186 724	191 453	187 466	186 522	177 586	166 215	155 839
Evolution en %		2,53 %	-2,08 %	-0,50 %	-4,79 %	-6,4 %	-6,24 %
Annuités	24 098	23 168	22 870	22 615	22 208	20 590	20 578
Evolution en %		-3,86 %	-1,29 %	-1,11 %	-1,80 %	-7,29 %	-0,06 %

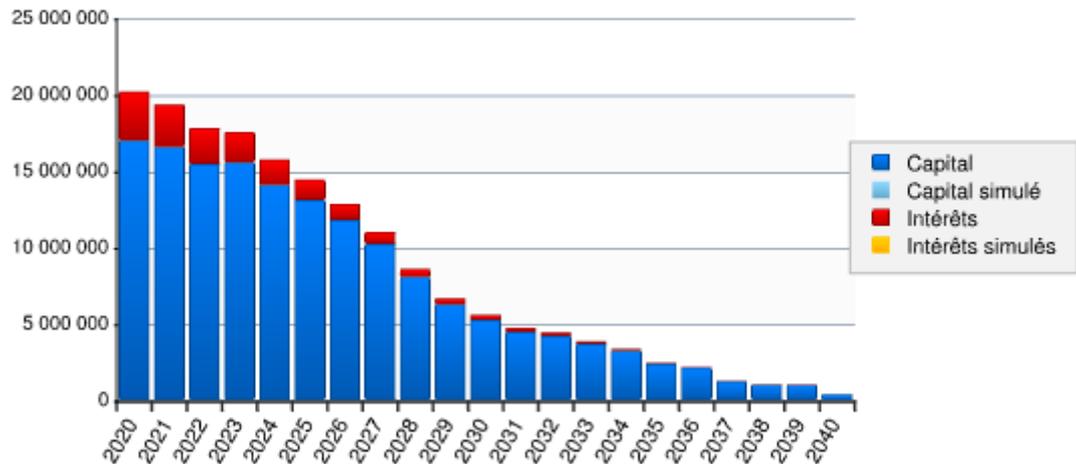




L'année 2019 se caractérise à nouveau par un faible recours à l'emprunt pour un montant actuel global de 5 M€, permettant à la Ville de se désendetter fortement (- 11,9 M€) pour la quatrième année consécutive.

A l'issue de l'année 2019 (y compris l'emprunt de 5 M€ contracté en 2020) le profil d'extinction de la dette du budget principal est le suivant :

Flux de remboursement

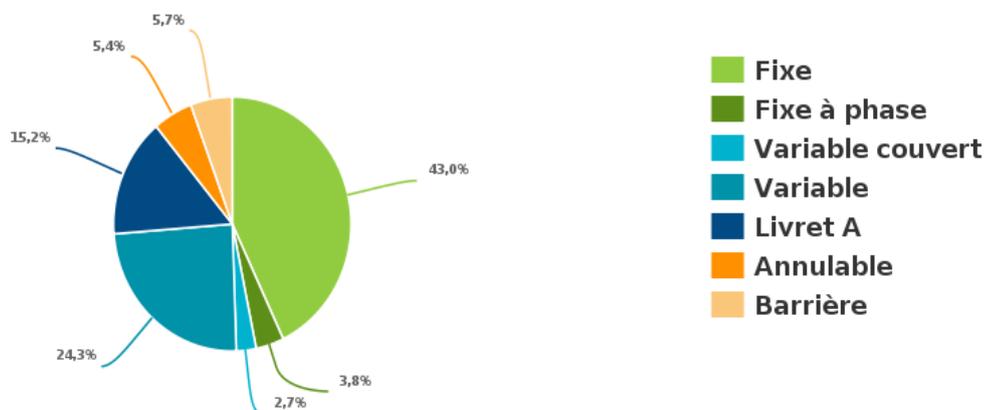


L'extinction définitive de la dette actuelle de la Ville est prévue pour l'année 2040. Toutes choses égales par ailleurs et sans emprunts nouveaux, le montant du remboursement annuel en capital de la dette deviendrait inférieur à 15 M€ dès 2024 et passerait sous le seuil des 10 M€ en 2031.

b. La structure de la dette

Fin 2019, l'encours de dette du budget de la Ville demeure équilibré entre taux fixe ou assimilé fixe (46,8 %) et taux variable (48 %), comprenant notamment les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations s'appuyant sur le livret A (15,2 %).

Dettes par type de risque (avec dérivés)



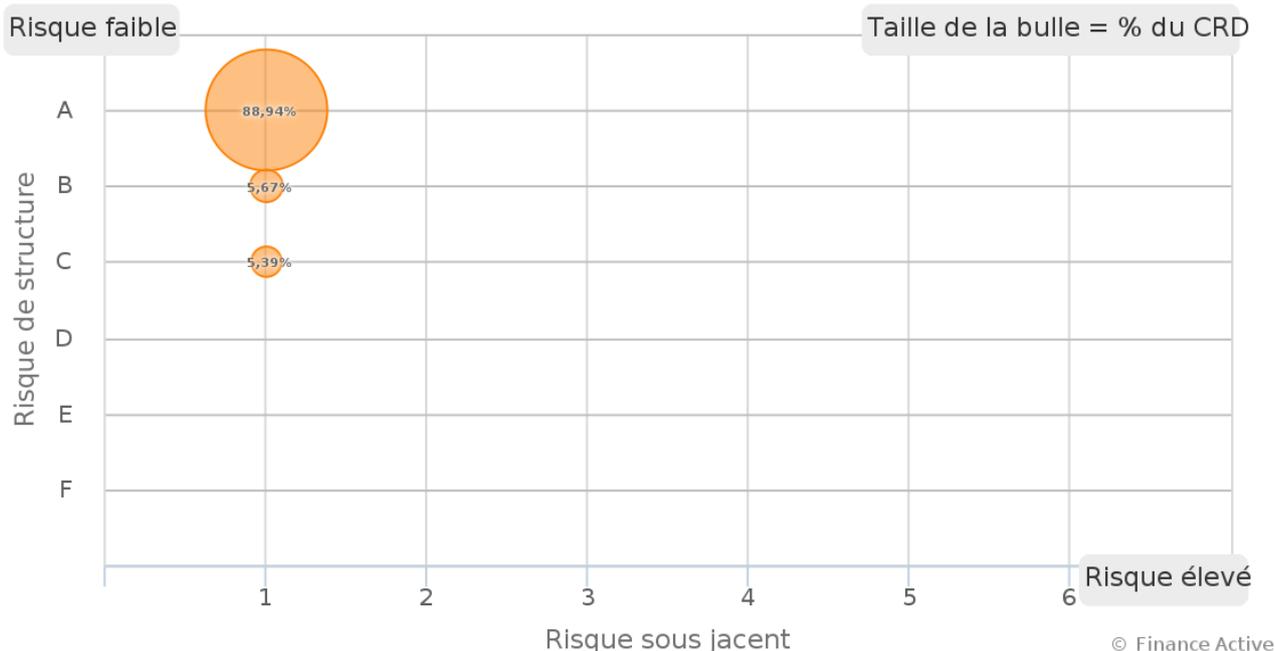


Fin 2020, la durée de vie résiduelle de la dette de la Ville s'établira à 11 ans et 3 mois, assortie d'un taux d'intérêt moyen de 2,06 %.

La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur potentiel risque de taux, continue de faire état d'un recours à des produits très prudents.

Ainsi, près de 89% de l'encours détenu en fin d'année 2020 par la Ville sera considéré comme absolument non risqué, étant composé d'emprunts à taux fixe ou variables simples et/ou plafonnés.

Dette selon la charte de bonne conduite



c. Ratio de désendettement

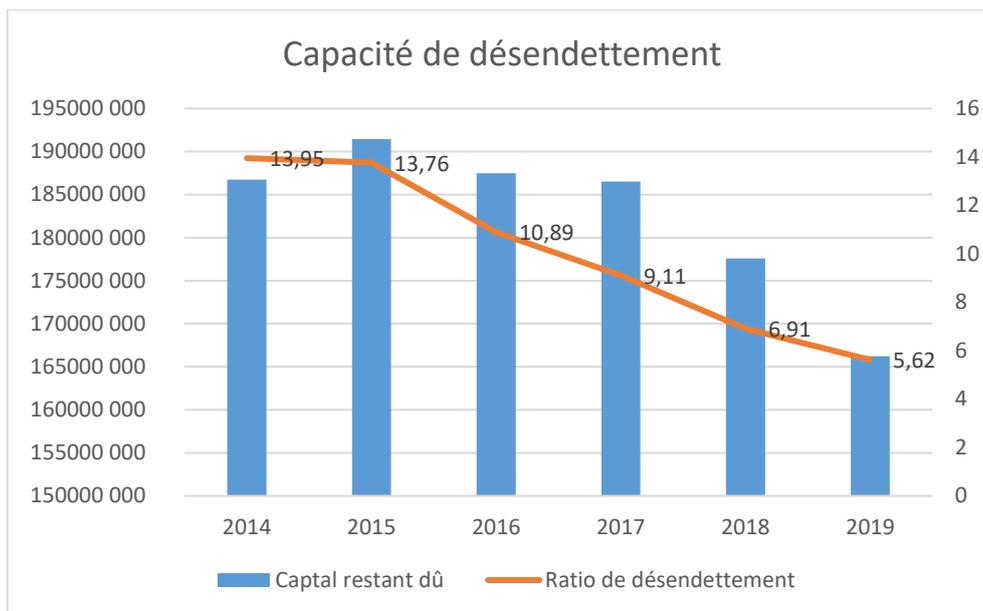
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio de désendettement	13.95 ans	13.76 ans	10.89 ans	9,11 ans	6,91 ans	5,62 ans

L'effet combiné de l'amélioration des épargnes et du désendettement global de la Ville a conduit à une très nette amélioration de ce ratio qui est passé de près de 14 ans en 2014 à moins de 6 ans en 2019.



La moyenne des communes de plus de 100 000 habitants (hors PLM) en 2019 était de 4,9 ans.



4. LA FISCALITE

a. Les taux

Les taux d'imposition de la Ville de Rouen ont évolué comme suit depuis 2014 :

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur les propriétés bâties	Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties
2014	21,59 %	22,69 %	27,09 %
2015	21,59 %	22,69 %	27,09 %
2016	22,22 %	23,35 %	27,88 %
2017	22,22 %	23,35 %	27,88 %
2018	22,22 %	23,35 %	27,88 %
2019	22,22 %	23,35 %	27,88 %

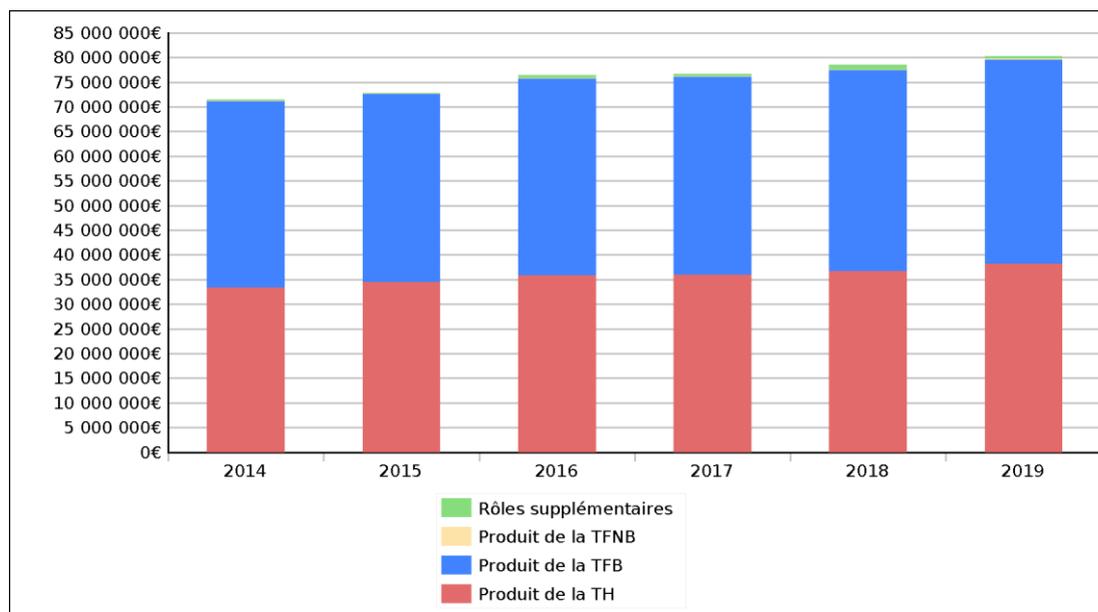
Stables depuis 2016, le budget primitif 2021 ne prévoit pas non plus d'augmentation des taux d'imposition.

b. Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 71 442 663 en 2014 et à 80 277 767 en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit de la CFE	0	0	0	0	0	0
Produit de la TH	33 418 068	34 489 532	35 896 122	35 973 719	36 699 202	38 148 826
Produit de la TFB	37 675 563	38 093 204	39 753 900	40 119 087	40 698 998	41 433 111
Produit de la TFNB	108 551	110 637	140 636	136 111	151 346	145 849
Rôles supplémentaires	240 481	209 133	589 145	473 171	1 023 376	549 981
Total des produits	71 442 663	72 902 506	76 379 803	76 702 088	78 572 922	80 277 767

Cette évolution de produit est due depuis 2016 à la dynamique des bases ainsi qu'aux revalorisations votées tous les ans par le législateur dans le cadre du projet de loi de Finances.





III. LES HYPOTHESES ET PREVISIONS RETENUES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

1. ELEMENTS PROSPECTIFS DE DEBUT DE MANDAT

a. Le cadrage pluriannuel

Dans un contexte de crise, l'objectif financier est double :

- investir pour mener à bien les projets stratégiques du mandat ;
- conserver des marges de manœuvre en maintenant la situation financière de la Ville dans une situation saine.

Ce double objectif implique d'augmenter les dépenses d'équipement d'un niveau moyen de dépenses d'équipement (investissement) de ~22M€/an ces dernières années à ~35M€/an sur 2021/2026 (hors NPNRU), tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 10 années et un taux d'épargne brute supérieurs à 12%, gages de bonne santé financière pour les prêteurs et cofinanceurs.

En s'appuyant sur les efforts de gestion entrepris durant le précédent mandat, les lignes directrices proposées sont donc les suivantes :

- Dépenses de personnel : augmentation de 2% sur les deux premières années, liée surtout à un développement des moyens dédiés aux priorités stratégiques de ce nouveau mandat (transition social-écologique et ville résiliente, sécurité et propreté, lutte contre les discriminations, rénovation notamment énergétique des bâtiments, santé, commerce...) et à une revalorisation de carrières et conditions de travail ;
- Autres dépenses de fonctionnement général : stabilisation en valeur au niveau atteint fin 2017 tout en tenant compte des évolutions mécaniques de certaines dépenses indexées (énergie, maintenance) et des équipements exceptionnels tels les équipements de protection contre le COVID.
- Charges d'intérêts : leur évolution à la hausse en cas d'emprunts nouveaux est ici contenue grâce à l'effort de désendettement continu de la collectivité qui permet, de fait, de réduire cette charge, les taux restant historiquement bas.

Ces efforts de gestion s'accompagneront d'une évolution mesurée des recettes de fonctionnement :

- Fiscalité directe : l'évolution du produit de la fiscalité directe relèvera uniquement de l'évolution physique des bases ainsi que de l'évolution réglementaire forfaitaire. Aucune augmentation des taux n'est envisagée. L'impact de la réforme de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir d'effet sur le niveau des recettes fiscales en 2021, mais pourrait en avoir sur le plus long terme.
- Dotations de l'Etat : le scénario financier à moyen terme envisagé aujourd'hui est basé sur le maintien du niveau de ces dotations sur le reste de la période au niveau des dotations versées en 2017.
- Autres recettes de fonctionnement : il est envisagé une hausse très faible des tarifs municipaux permettant uniquement d'intégrer l'inflation et la hausse des charges supportées par la Ville.



L'ensemble de ces hypothèses permettra une stabilisation du niveau d'épargne brute à un haut niveau sur la période, cette dernière passant de 13,5 M€ au BP 2017 à environ 22 M€ sur la période 2021-2026.

b. La programmation pluriannuelle des investissements

Cette montée en charge budgétaire s'accompagnera de la mise en place des cofinancements contractualisés au sein des dispositifs suivants :

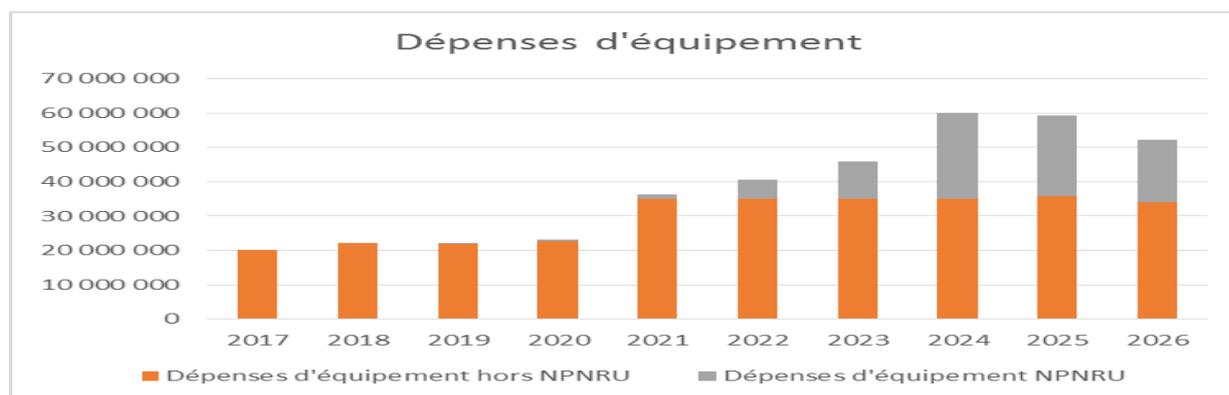
- ✓ Le Plan de relance de l'Etat ;
- ✓ DSIL, fonds d'Etat piloté par la préfecture et qui contribue au PPI monuments historiques de la Ville ;
- ✓ Le contrat métropolitain et le soutien à l'investissement communal de la Métropole Rouen Normandie ;

Outre ces subventions d'investissement, la valorisation patrimoniale sera poursuivie par la location ou des cessions de biens immobiliers de la collectivité.

c. Prospective financière

Sur la base de ces hypothèses, une prospective financière a été élaborée et actualisée avec les impacts connus de la crise sanitaire pour l'exercice 2020. Les options retenues comprennent notamment 35 M€ d'investissement récurrents tous les ans hors NPNRU et une évolution de 2% de la masse salariale pendant 2 ans afin de développer des moyens (recrutements, réaffectations etc.) dédiés aux priorités stratégique de ce nouveau mandat (transition social-écologique et ville résiliente, sécurité et propreté, lutte contre les discriminations, rénovation notamment énergétique des bâtiments, santé, commerce...) et, dans une moindre mesure, à une revalorisation de carrières et conditions de travail (notamment dans le cadre de la négociation des 1607h).

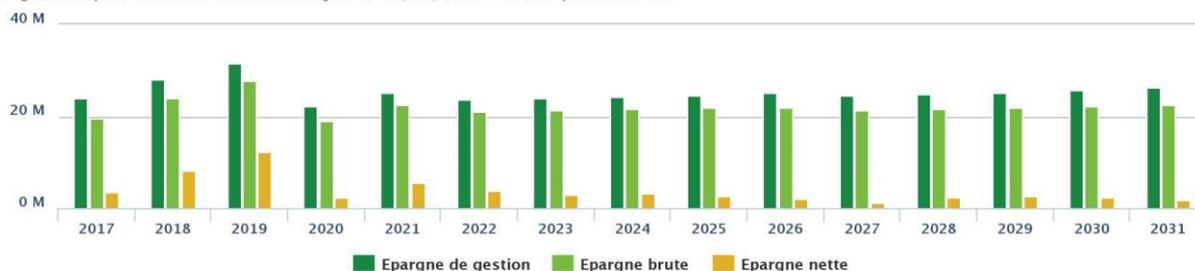
La situation financière de la Ville serait alors susceptible de connaître les évolutions ci-dessous :



En ce qui concerne les épargnes, la situation de la Ville pourrait être la suivante :

Les Epargnes

Budget Principal > Scénario de base mis à jour le 19/10/2020 + 2% MS pendant 2 ans

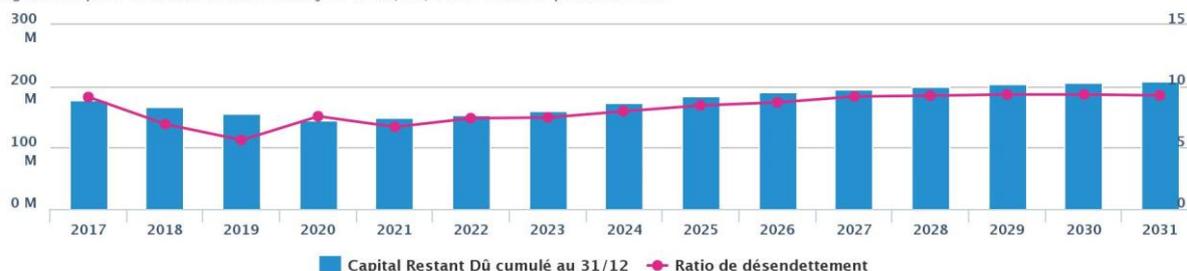




Parallèlement, l'endettement de la Ville connaîtrait les évolutions décrites ci-dessous.

Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Principal > Scénario de base mis à jour le 19/10/2020 + 2% MS pendant 2 ans



2. LES ELEMENTS D'ORIENTATION POUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

Sur la base des éléments prospectifs ci-dessus, du double objectif d'investissement et de bonne gestion visant notamment à garantir des niveaux d'épargne permettant de financer une partie des dépenses d'équipement et de limiter le recours à l'emprunt, les éléments suivants sont retenus :

➤ En fonctionnement

Les économies de gestion de la collectivité tendent à aboutir :

- A une stabilité des dépenses de fonctionnement par rapport aux crédits votés au Budget Primitif 2020, hors frais financiers et dépenses dites « rigides » (maintenance, énergie, fluides...). Sont également maintenues au même niveau les participations de la Ville à ses partenaires extérieurs (CCAS, SIREST, SPL...) et le montant versé aux associations (plus de 5 M€/an).
- A une augmentation de +2% des dépenses de personnel par rapport au compte administratif prévisionnel de 2020, afin de permettre le développement des moyens liés aux orientations stratégiques de la mandature, tout en tenant compte des derniers effets de l'accord de modernisation du « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) et de la hausse mécanique liée à l'application du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

La garantie des fondamentaux financiers de la collectivité est également liée à l'évolution positive de ses recettes de fonctionnement.

Les démarches de recherche de mécénat et de cofinancements doivent aussi être encouragées et systématisées, dans un cadre éthique et déontologique.

➤ En investissement

Concernant les projets d'investissements portés par la Ville, le montant global des crédits d'investissement (hors gestion de la dette) qui seront proposés au titre du budget 2021 s'établira autour de 35 M€, hors NPNRU.

Ce budget, en hausse par rapport aux crédits d'investissement mis en œuvre ces trois dernières années (autour de 22M€/an) permettra, tout en limitant le recours à l'emprunt d'équilibre en 2021, de conduire les projets d'investissements structurants de la Ville en ce nouveau mandat.



3. LES HYPOTHESES RETENUES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

a. Une optimisation des recettes pour financer les projets communaux

La structure des recettes réelles de fonctionnement de la Ville ne devrait pas connaître de modification majeure au cours de l'année 2021.

Les hypothèses d'estimation des principales recettes de fonctionnement pour le budget 2021 sont les suivantes :

- Fiscalité directe : l'évolution des bases (et non des taux) fiscales des taxes ménages pour 2021 est anticipée à hauteur de +0,8% (évolution physique et évolution liée à l'inflation), représentant une hausse de produit de +0,26 M€ par rapport à 2020, correspondant à l'augmentation du produit constatée ces dernières années du fait notamment de l'inflation. Aucune augmentation des taux n'est prévue pour l'exercice 2021.
- Fiscalité indirecte : elle est composée essentiellement des droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) et de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE). Il est ici prévu une reconduction à l'identique des produits inscrits.
- Dotations de l'Etat : les composantes « dotation forfaitaire » de la DGF de la Ville et « dotation de solidarité urbaine » devraient rester stables.
- Dotations et transferts de la Métropole :

- Attribution de compensation :

L'attribution de compensation reversée à la Ville de Rouen pour l'année 2021 est inscrite à un niveau équivalent à celle de 2020 pour 3,6 M€, aucun transfert de compétences n'étant intervenu au cours de l'année 2020.

- Dotation de solidarité communautaire :

La dotation de solidarité communautaire pour 2021, répartie par la Métropole en direction de ses communes membres selon des critères de péréquation, est stable par rapport à celle perçue au titre de l'année 2020 (pour mémoire : 2,63 M€).

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instauré en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal et intercommunal, prenant appui sur la notion d'ensemble intercommunal composé d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres. Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le territoire de la Métropole est bénéficiaire de ce dispositif de redistribution depuis 2015. La Ville de Rouen a perçu à ce titre les sommes de 1,38 M€ en 2015, 1,72 M€ en 2016, 1,53 M€ en 2017, 1,46 M€ en 2018 et 1,14 M€ en 2019 et 2020. Pour l'année 2021, il est proposé de reconduire le montant perçu au titre de l'année 2020 soit 1,14 M€.



A ce stade d'orientation et de préparation du budget 2021, l'estimation de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget ne sera pas supérieure au remboursement en capital de la dette. Néanmoins, le besoin estimé, au vu de l'inscription de recettes nouvelles notamment en matière de subventions, se révèle inférieur chaque année au montant d'emprunt d'équilibre voté lors du budget primitif.

La reprise du résultat de l'exercice 2020 lors du budget supplémentaire 2021 devrait permettre de réviser le besoin d'emprunt nécessaire aux nouveaux investissements de la Ville.

b. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

i. Les dépenses de personnel

Les missions inhérentes à la collectivité, par leur proximité avec les usagers et avec la volonté toujours forte de rendre un service de qualité, nécessitent une mobilisation constante et importante d'agents sur le terrain (entretien des espaces publics accueil et encadrement animation dans les écoles et les crèches ...). La Ville souhaite maintenir son engagement à privilégier le recours à la régie directe et proposer des parcours de carrière à ses agents, grâce à ses 200 métiers.

La masse salariale représente environ 62% des dépenses récurrentes de fonctionnement de la Ville, de par la nature de ses interventions. De ce fait, la maîtrise budgétaire notamment des dépenses de fonctionnement, implique, un pilotage fin de la masse salariale, dont le montant global s'élevait au BP 2020 à 85,8 M d'euros.

Malgré les évènements qui ont jalonné l'année 2020, prévus ou non (impact de la crise sanitaire), les dépenses restent maîtrisées grâce à l'effort collectif.

Ce résultat démontre la mobilisation de l'ensemble des services dans l'atteinte de l'objectif de maîtrise budgétaire.

Dans la perspective du budget 2021, l'objectif stratégique est de maîtriser l'augmentation de la masse salariale à +2%, liée essentiellement au développement de nouveaux moyens pour les priorités stratégiques du mandat, ainsi qu'à des revalorisations liées aux évolutions de carrières et de conditions de travail.

ii. Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement général sont prévues stables en 2021 afin de prendre en compte notamment l'évolution des dépenses contraintes subies par la Ville (énergie et carburants).

Ainsi, à ce stade de la préparation du BP 2021, les crédits de fonctionnement suivants seront reconduits à leur montant 2020 :

- Participations de la Ville aux organismes de regroupement dont elle est membre : le Centre communal d'action sociale (CCAS), le Syndicat intercommunal de restauration collective de Rouen – Bois-Guillaume (SIREST), ainsi que le budget annexe de l'Étincelle devraient ainsi bénéficier d'un financement de la Ville identique à celui accordé en 2020.
- Les subventions de fonctionnement aux associations : hors effet périmètre (disparition d'une association), le budget 2021 consacré aux subventions de fonctionnement aux associations sera maintenu.

Certaines dépenses comme l'eau, l'électricité, l'énergie, la maintenance des bâtiments et des équipements informatiques, ou encore les assurances nécessitent une analyse particulière. Leur volume pour 2021 a donc été établi en fonction des analyses précises faites par les services municipaux concernés, en tenant compte notamment des effets prix s'appliquant (carburant, gaz, électricité).



Les efforts de gestion afin de maintenir le niveau global des dépenses de fonctionnement porteront donc sur les dépenses de fonctionnement général, non comprises dans la liste présentée ci-avant, mais également sur les efforts de réduction des volumes des fluides (gaz, électricité notamment) et les effets des investissements d'économie d'énergie faits depuis plusieurs années, qui vont être poursuivis et significativement amplifiés ces prochaines années.

IV. LES PROJETS DU MANDAT 2020-2026

Ces projets se déclinent autour des axes stratégiques suivants :

1. ROUEN VILLE RESILIENTE : PRIORITE A LA TRANSITION SOCIAL-ÉCOLOGIQUE

Aux côtés de la Métropole, la Ville amplifiera son action en faveur de la transition social-écologique. Cela se traduira en 2021 par :

- Programme de **Renaturation de la ville** ('Rouen Ville aux cent jardins'): projet stratégique et prioritaire du mandat, un vaste programme de renaturation va être proposé. Actuellement à l'étude, le plan d'actions vise à accompagner une transition forte de la ville et de son espace public. Celui-ci se décomposera en diverses actions sur l'ombrage (lutte contre les îlots de chaleur), le paysage, les continuités écologiques (corridors écologiques, trames vertes et bleues), la végétalisation de l'espace public et du paysage, l'aménagement de places et d'emplacements stratégiques de la ville, l'alimentation urbaine de proximité. Il nécessitera une large appropriation de la population par la co-construction citoyennes, des outils de communication et de formation des gestionnaires de l'espace public.
- Des actions concrètes seront engagées dès 2021 avec notamment un programme de rénovation et de **végétalisation des cours d'école**, des crédits dédiés à la plantation d'arbres et d'arbustes. Les missions scientifiques du Jardin des plantes à l'adaptation du plan climat seront renforcées.
- Par ailleurs, les actions en faveur de la **propreté** de l'espace public seront accentuées en étroite articulation avec la Métropole notamment sur la **gestion des déchets**. La Brigade Environnement Propreté sera consolidée. Un effort particulier sera également fait sur les matériels roulants du service propreté (balayeuses, laveuses...). Le réseau de toilettes publiques automatiques sera étendu.
- Enfin, l'aménagement du Parc naturel urbain de **Repainville** ainsi que les travaux de mise en sécurité de la côte Sainte Catherine seront poursuivis en 2021. Le programme d'aménagement des cimetières sera maintenu. Dès 2021, plusieurs squares et jardin seront rénovés et diverses opérations dédiées aux espaces de proximité seront réalisées.
- Un programme d'amélioration de la **performance énergétique des bâtiments municipaux**. Les crédits 2021 qui y seront consacrés devront notamment permettre :
 - o la poursuite des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, notamment par la finalisation du remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville,
 - o les programmes de rénovation des menuiseries ou couverture de groupes scolaires, l'installation de panneaux photovoltaïques autant que possible, etc.



- l'élaboration d'un programme pluriannuel d'amélioration, dans le cadre du décret dit « tertiaire », par l'acquisition d'un logiciel idoine de mesure des performances. L'étude de la rénovation du Conservatoire à Rayonnement Régional sera priorisée, tout comme celle du complexe sportif de la Petite Bouverie, et du Musée Expotec (moulin St Gilles).

2. ROUEN VILLE RAYONNANTE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE DU TERRITOIRE

L'année 2021 se caractérise par la mise en place de nouvelles orientations politiques fortes avec la volonté permanente d'améliorer l'attractivité de la ville et son rayonnement.

Rouen, ville créative : la culture partout, pour toutes et tous

- La Ville développera des **résidences artistiques** sur l'ensemble de son territoire afin de permettre aux artistes de disposer de lieux de création, mais aussi et surtout de favoriser, par de la médiation directe, la participation de tous les publics de proximité.
- Un autre axe de changement est celui de **l'accès naturel à l'art** en impulsant le développement d'une offre artistique professionnelle et institutionnelle, mais aussi amateur, dans l'espace public et en facilitant cet accès à tous ceux qui souhaiteront proposer une action artistique dans l'espace public.
- Pour les bibliothèques, l'année 2021 sera rythmée par l'exposition « **Gustave Flaubert : la fabrique de l'œuvre** » dans le cadre du bicentenaire de la naissance de l'écrivain.
- **L'Etincelle** maintiendra une programmation éclectique favorisant notamment les compagnies et groupes régionaux émergents.
- Le budget du **Conservatoire** sera maintenu lui permettant d'accueillir un nombre stable d'élèves (1.100) et le même nombre de spectacles et concerts dans l'auditorium ainsi que d'intervention dans les Méridiennes.
- La majeure partie des travaux de rénovation de **l'Omnia** sera réalisée en 2021 afin de pouvoir offrir aux Rouennais un équipement embelli.
- Un travail sur les **droits culturels** sera entrepris, afin de mieux prendre en compte la question du genre et de l'égalité femmes-hommes dans les programmations et les soutiens publics.
- Dans le domaine des **relations internationales**, malgré la crise sanitaire, de nombreux projets seront menés avec notamment le dépôt d'un dossier auprès de l'UNESCO pour le label Ville créative dans le domaine de la gastronomie. 2021 sera l'année de la réalisation dans le centre-ville de Rouen, du jardin chinois, célébrant le 30^{ème} anniversaire du jumelage et de l'amitié entre Rouen et la ville de Ningbo (Chine).

Rouen, ville de bien-être, de bonne santé et du sport

La politique sportive doit permettre d'accompagner le secteur associatif sportif afin d'assurer l'offre sportive sur notre territoire dans sa diversité, mais aussi dans la qualité de l'encadrement et du maillage du territoire. Si les clubs sportifs sont les premiers acteurs de l'offre sportive, il revient à la collectivité de fixer, avec eux, des axes stratégiques de développement. Les derniers événements liés à la crise sanitaire confortent l'idée d'accroître les actions dans le cadre du Sport – Santé – Bien-Être, et du développement du patrimoine santé de tous les rouennais par la pratique d'activités physiques et sportives et cela, pour tous les publics. Plusieurs axes sont ainsi définis :



- Permettre l'accessibilité à tous les publics des pratiques physiques et sportives en particulier par des démarches de proximité.
- Développer avec l'ensemble des acteurs les actions en faveur du Sport Santé et du Sport sur Ordonnance.
- Favoriser le développement des pratiques féminines, qu'elles soient de loisir ou de compétition.
- Accroître l'offre de loisir sportif pour les jeunes pendant les vacances scolaires.
- Accompagner le sport de haut niveau dans le rayonnement et l'attractivité de notre territoire.
- Promouvoir tous les comportements écoresponsables au sein de nos clubs, dans les fonctionnements individuels et collectifs.
- Facteur d'attractivité, de nombreux évènements sportifs seront organisés sous le label « Terre des jeux ».
- En termes d'investissement, la réhabilitation du patrimoine sportif vieillissant sera renforcée en 2021.

Une politique évènementielle ambitieuse

Les événements festifs existants de la Ville seront reconduits et renforcés :

- Rouen sur Mer connaîtra un périmètre étendu sur les quais et de nouvelles animations plus ambitieuses
- Rouen Givrée sera redynamisée avec notamment des illuminations renforcées, des pôles d'animations plus nombreux et l'irrigation de l'ensemble du territoire communal vers la rive gauche et les hauts de Rouen.

Par ailleurs, une réflexion est engagée autour d'une fête du fleuve dès 2021. Les artistes, étudiants, mais aussi les organisations commerciales et artisanales seront consultées et associées à son organisation.

Rouen aux côtés de ses commerçants

Afin de conforter ce secteur économique majeur pour Rouen, la Ville accentuera sa politique en faveur du commerce rouennais et travaillera avec l'ensemble des partenaires concernés à la mise en œuvre d'un plan de soutien dans le cadre de la crise sanitaire. Un programme d'animation commerciale renforcé sera déployé sur le territoire. Le renforcement de l'attractivité commerciale des secteurs sous-dotés sera accompagné. Ce travail de structuration de l'offre commerciale et de son animation sera organisé par un manager du commerce. Afin de disposer d'une analyse fine de l'offre commerciale rouennaise, l'objet et la structuration de l'observatoire du commerce seront repensés et actualisés, en associant tous les acteurs du commerce rouennais.

La Ville interviendra également dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire confirmant son rôle de proximité essentiel auprès des acteurs de cette économie qui poursuit son essor, au niveau local comme national.

Rouen fière de son patrimoine, d'hier et d'aujourd'hui

En 2021, la Ville souhaite s'engager dans un programme partenarial inédit de sauvegarde et de mise en valeur de **l'abbatiale Saint Ouen**, aux côtés de l'Etat, de la DRAC, de la Métropole, Région et Département, à hauteur de 20 M€ sur 4 ans.

En sus, le plan partenarial Etat/Métropole/Ville se poursuivra à hauteur d'1 M€ permettant la sauvegarde de plusieurs de nos **Monuments Historiques**, en sus des crédits



Inscrits habituellement pour parer aux urgences (de l'ordre de 300K€) (couvertures église de la Madeleine, Saint Vivien...).

Le nouveau programme de **renouvellement urbain** (NPNRU) des quartiers des hauts de Rouen et de Grammont, destiné à améliorer l'attractivité résidentielle de ces secteurs, repose sur le développement en nombre de forme d'habitat diversifié, d'équipements publics requalifiés et de désenclavement routier. De l'ordre de 29 M€ à la charge de la Ville sur une durée prévisionnelle de 10 ans, ce plan débutera en 2021 par la réalisation d'études de programmation : écoles, piscine aqua-ludique, rénovation de la Maison du Plateau, du centre socioculturel Malraux, du centre Simone Veil et des vestiaires de l'US Grammont, etc. A noter le lancement d'une vaste étude urbaine pour la requalification de la place du Chatelet, lieu de centralité du quartier nécessitant de repenser la stratégie commerciale et urbanistique. A ce titre, les dépenses prévues pour le PNRU en 2021 sont estimées à 1,2M€ (compte tenu des délais habituels de ce type de programme, il est anticipé une montée en charge sur le mandat).

3. ROUEN VILLE SOLIDAIRE, DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND AGE

Priorité à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes

En 2021, la Ville de Rouen mettra en place une politique étendue et renouvelée de lutte contre les discriminations. Un nouveau plan en faveur de l'égalité femmes/hommes sera élaboré et proposé au vote du Conseil Municipal. La Ville souhaite expérimenter la démarche dite de budget genré afin d'évaluer l'impact différencié de ses politiques publiques sur les femmes et les hommes. Des études ont en effet montré que les dépenses des acteurs publics ne sont pas neutres au regard du genre, et ont tendance à maintenir des dispositions qui avantagent les pratiques masculines.

La question LGBTi+ sera prise en compte, en lien avec les associations qui alertent sur la recrudescence des actes notamment homophobes, et les questions de discriminations liées à l'origine seront également intégrées.

Le débat des mémoires, récemment lancé, permettra, avec l'ensemble des acteurs concernés dans la société, d'enrichir notre corpus historique local pour prendre en compte toutes les histoires, et redonner toute leur place à l'ensemble des citoyens, dans l'espace public de la Ville, et dans ses politiques publiques. Il viendra alimenter la préparation de la candidature de Rouen comme future Capitale européenne de la culture.

Rouen humaine

Les politiques municipales de proximité en faveur des familles, des rouennais en situation de fragilité et, plus largement, de l'ensemble des usagers des prestations municipales seront poursuivies, consolidées et modernisées. Les engagements pris devant les rouennais seront progressivement mis en œuvre :

- La ville s'engagera avec la Métropole dans l'expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue durée pour renforcer l'insertion sur son territoire
- La Ville et le CCAS amplifieront en 2021 la portée du PASS Senior (Plan d'Alerte Solidarités Séniors) pour protéger et venir en aide aux personnes les plus fragiles.
- La Ville engagera la mise en place d'un permis de louer pour garantir la qualité d'hébergement des locataires rouennais. Parallèlement, une réflexion partenariale sera



engagée pour aider les propriétaires modestes à améliorer la qualité, notamment énergétique, de leurs biens.

- La Maison du Plateau élargira encore en 2021 l'offre de services publics sur les hauts de Rouen pour répondre de la manière la plus adaptée aux besoins des habitants que ce soit en matière d'insertion ou d'accès aux droits. A ce titre la candidature de la Maison du Plateau au label « France services » est sollicitée auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Cette labélisation permettra de bénéficier d'une recette annuelle de fonctionnement de 30 000 € pour accroître la portée des actions d'accès aux droits qui y sont déployées.
- La Ville poursuivra en 2021 l'ouverture de cours d'écoles et engagera un programme concerté de renaturation de celles-ci ainsi que des cours de crèches.
- La Ville a obtenu le label « Cité éducative » pour un projet mettant en synergie l'ensemble des acteurs éducatifs et sociaux des Hauts de Rouen au service de la réussite des enfants et jeunes qui y vivent. Le partenariat avec l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des intervenants institutionnels et associatifs s'est poursuivi malgré les difficultés liées au contexte sanitaire en 2020. Ce projet se traduira en actes en 2021 sur l'ensemble des dispositifs retenus, avec une attention particulière portée à la parentalité et à l'accès au langage notamment.
- Concernant le secteur Jeunesse, l'année 2021 verra le déploiement des actions inscrites dans le cadre du renforcement de l'accompagnement de la vie étudiante et de son insertion dans la cité. Enfin, la Ville soutiendra le tissu associatif dans son dynamisme et adaptera ses dispositifs pour les accompagner dans la situation sanitaire et ses conséquences.
- En matière de solidarités sociales, générationnelles et territoriales, la Ville maintiendra son niveau d'intervention et améliorera ses moyens d'intervention en simplifiant ses accueils sociaux, déployant des outils numériques adaptés aux publics pour une meilleure qualité de prestations, s'agissant de la domiciliation notamment.
- S'agissant de l'insertion, l'année 2021 permettra d'évaluer le dispositif « parcours 360° », dispositif partenarial facilitant la création d'activité ou le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA pour faire évoluer et adapter les modalités d'intervention. Rouen est la première Ville de Normandie à être reconnue par la BPI pour cette action.
- Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAp) adopté par la Ville en 2016, après recensement et étude, pour 9 ans. Les crédits inscrits en 2021 à ce titre, de l'ordre de 800 000€, permettront de poursuivre les travaux envisagés dans les écoles (Bimorel, Rameau...) et centres de loisirs (Centre Salomon), par l'installation de cages d'ascenseurs notamment.
- La Ville poursuivra son soutien aux associations et centres sociaux. De même, les moyens alloués aux politiques en direction des seniors, qu'il s'agisse de l'aide aux associations ou des établissements pour personnes âgées seront maintenus.
- La Ville poursuivra également sa participation financière au Syndicat Intercommunal de Restauration Rouen Bois – Guillaume, en amplifiant la démarche « Mon Restau responsable » qui vise à proposer à chaque enfant rouennais, à un tarif tenant compte de la situation des familles, un repas équilibré et responsable du point de vue environnemental via un menu intégrant un repas sans viande.



Les travaux prioritaires de sécurisation intérieures ont été identifiés pour certains groupes scolaires et structures d'accueil de la petite enfance et seront poursuivis en 2021. De même les travaux engagés en faveur de la garantie d'une bonne qualité de l'air dans les structures utilisées par les enfants seront amplifiés en 2021.

- Dans le cadre des relations citoyennes, la Ville développera encore ses télé-procédures permettant de simplifier les démarches citoyennes. Elle poursuivra les efforts qui ont permis à la ville de Rouen d'être la première commune de plus de 100 000 habitants à obtenir le label Qualivilles 3 pour des prestations de la Direction de la Relation Citoyenne et de la Direction de la Tranquillité Publique. Cette démarche sera étendue aux prestations en direction des familles.
- L'effort engagé depuis 2019 sur les cimetières pour mettre en valeur leur caractère patrimonial et permettre d'arriver au zéro phytosanitaire pour leur entretien sera poursuivi.

Tranquillité publique, la sécurité au quotidien

Une réflexion est engagée pour la mise en place d'une brigade de nuit de la police municipale afin de renforcer la présence policière après 22h00 sur le territoire. Aujourd'hui, cette présence ne repose que sur la police nationale, et se partage sur le territoire de la Circonscription de Sécurité Publique ROUEN ELBEUF, ce qui laisse à notre Ville que peu de possibilités de réponse aux besoins des usagers le soir et la nuit compte tenu du manque de moyens de la police nationale (en dépit des annonces gouvernementales d'il y a plus d'un an et demi, force est de constater que les renforts annoncés ne sont toujours pas arrivés). Les membres de la police municipale seront aussi dotés de moyens d'équipement renforcés.

Dans un contexte de mise en place d'un nouveau projet municipal, l'occasion de repenser la stratégie de participation citoyenne est donnée.

Pour une démocratie permanente : co-construction, transparence, OpenData

La volonté politique affichée sur cette question, permet d'insuffler un nouvel état d'esprit co-décisionnel, tant sur les sujets du quotidien des Rouennaises et des Rouennais (démocratie de proximité), que dans la création d'une nouvelle gouvernance partagée entre élu.es et citoyen.nes (démocratie collaborative). Les thématiques identifiées du mandat que sont, entre autres, la transition écologique avec, notamment, le plan de renaturation de la ville et « Rouen capitale européenne de la Culture » avec les Débats des Mémoires Rouennaises, pourront alimenter rapidement le débat public.

La stratégie a pour but de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et mettre en œuvre des instances/outils de gouvernance partagée pour réfléchir, élaborer et évaluer l'action publique.

L'expression de la participation des citoyens pourra se développer sur le territoire au travers :

- La création d'une Assemblée Citoyenne, avec une déclinaison « jeunesse ».
- L'Assemblée citoyenne pourrait notamment initier un travail sur 'la vie et les réponses face à la crise sanitaire, sur le modèle de la convention citoyenne pour le climat.
- Le droit de saisine du Conseil Municipal
- La création d'une plateforme numérique répondant aux enjeux de transparence de la vie publique (OpenData) et besoins des élu.es, des services et des citoyen.nes.
- Le budget participatif citoyen
- L'assistance à maîtrise d'usage (AMU) accompagnant les projets des citoyens dans l'ingénierie de leur projet
- L'expertise citoyenne, encourageant l'expertise d'usage scientifique ...



4. MODERNISER LES FONCTIONS SUPPORTS POUR AMELIORER LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

Outre les dépenses de personnel et la politique patrimoniale précitées, il convient de citer les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques municipales. La simplification administrative et l'optimisation de nos moyens nécessitent la mobilisation de l'ensemble des fonctions ressources. Ainsi, à la suite de l'enquête interne réalisée en 2019 pour mesurer la grande satisfaction des utilisateurs internes de ces ressources, les axes d'amélioration suivants seront poursuivis :

Commande publique : une intégration systématique des critères environnementaux et sociaux (insertion, handicap) dans les marchés publics sera effectuée à partir de 2021, afin d'améliorer la durabilité de nos achats.

Stratégie achats : parallèlement, Rouen poursuit sa démarche innovante en matière d'achats publics, notamment par l'animation d'un réseau métropolitain d'acheteurs publics et le pilotage de groupements de commande avec les communes voisines. Les gains générés par sa stratégie de sourcing et de mutualisation des achats sont estimés à plus d'1,3 M€ depuis 2015 (hors cessions immobilières).

Conseil juridique : outre la sécurisation des plus de 200 délibérations annuelles produites pour le Conseil Municipal, la Ville poursuit son action en matière de sécurisation des actes par la réalisation en interne de plus de 194 études juridiques dans le cadre de la démarche qualité.

Systèmes d'information : les outils informatiques déployés au sein des services de la Ville visent à améliorer la qualité du service rendu et les conditions de travail des agents.

Accélérée par le confinement, la politique de gestion dématérialisée de la relation usagers a été amplifiée : 85 démarches en ligne sont désormais proposées aux usagers externes depuis demarches.rouen.fr, et une douzaine le sont par d'autres plateformes (Service-Public, Chorus Pro, SPL, logement social...). Aux premières places des démarches utilisées par les plus de 6000 usagers ayant créé leur compte :

- Démarches scolaires et périscolaires
- Demande de stationnement pour déménagement
- Réservation de spectacles au jardin des plantes

Les circuits internes de gestion des courriers entrants/sortants et signature des différents actes sont étudiés pour favoriser la dématérialisation et la simplification, chaque fois que possible, notamment par l'outil de parapheur électronique.

Le déploiement du télétravail, effectué avec succès mais dans des conditions particulières lors du confinement, figure parmi les priorités de l'année 2021. A ce titre, plus de 300 agents sont désormais dotés d'ordinateurs portables pour travailler en mobilité dans des conditions très proches du présentiel. L'effort sera poursuivi en 2021 par la conversion d'une partie du parc de PC fixes vers les portables. Une solution de stockage des données en ligne, accessible à distance, sera également achetée.

La convergence entre les systèmes d'information Ville et Métropole sera poursuivie, notamment s'agissant des démarches en ligne, d'ouverture des données, de sécurité du système d'information et de stockage des données.

Ressources humaines : la réforme nationale du temps de travail issue de la loi transformation publique d'août 2020 conduit à recourir, de concert avec la Métropole, à une assistance externe pour l'animation des groupes de travail.



En outre, dans l'objectif de dématérialiser de façon croissante les démarches des agents liées à leur carrière (dossier agent, demandes de formation, frais de déplacement, recrutement), une étude sera conduite conjointement avec la Métropole pour élaborer un schéma directeur informatique RH conjoint. Sera également déployé un nouveau logiciel de gestion des temps (badgeage et gestion des congés) et des plannings, de nature à soulager le travail, notamment, de planification des présences dans les écoles et centres de loisirs.

La Ville souhaite enfin s'engager plus volontairement en faveur des jeunes, à travers le recrutement de stages longue durée qualifiés, ainsi que dans l'apprentissage.

Moyens logistiques : du fait du vieillissement de son parc véhicules (petits engins, utilitaires, légers, et lourds), de la hausse du prix des carburants et des pièces détachées, la Ville poursuit le renouvellement ciblé de son parc roulant. L'appui de la Métropole par la mutualisation de certains gros engins de propreté urbaine contribue à améliorer la situation depuis 2019 et à augmenter leur disponibilité sur le terrain. Par ailleurs, la Ville continuera d'assurer les prestations d'entretien des véhicules du CCAS, de la commune de Déville-les-Rouen et de la Métropole Rouen Normandie.

Ces orientations permettent, grâce à une gestion budgétaire raisonnée, de conforter l'offre de services publics aux rouennais, d'innover avec le développement de nouvelles actions et de renforcer sensiblement l'équipement de la ville pour faire de Rouen une ville écologique, créative, innovante et solidaire. Ce projet budgétaire 2021 incarne la volonté de faire de Rouen une ville résiliente, capitale de la transition, en transformation profonde, forte de son passé et résolument tournée vers l'avenir.